



Par Laurent Ottavi • 25/02/2024 • Société

« La charité des ultrariches met à mal la solidarité nationale » - Vincent Edin

Étrangère à la France, la tradition de la philanthropie des grandes fortunes s'est imposée au détriment de la solidarité publique. Dans son livre *Quand la charité se fout de l'hôpital (Rue de l'Échiquier, 2021)*, paru dans la collection Les Incisives qu'il dirige, le journaliste Vincent Edin détaille les coûts cachés des dons des grandes entreprises et des particuliers, et plaide pour un renouveau de la solidarité publique, qui a le double avantage d'être universelle et pérenne.

Laurent Ottavi (Élucid) : Pour quelles raisons jugez-vous que Bernard Arnault représente « l'indécence des philanthropes jusqu'à l'abjection » ?

Vincent Edin : En français trivial, on dit qu'on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et le cul de la crémière ! C'est ce qu'il veut. Il s'enrichit en fraudant, ce que ces équipes appellent de « l'optimisation fiscale », mais Attac nous rappelle que 27 % des filiales de LVMH sont basées au Luxembourg. Son yacht à 130 millions d'euros mouille aux îles Caïmans où il ne paie pas d'impôts, alors qu'il passe son temps sur les eaux françaises au large de la mer Méditerranée. Bernard Arnault a fraudé 530 millions d'euros pour sa fondation Louis Vuitton construite par Franck Ghery, comme le déclare la Cour des comptes. Il bénéficiait, de base, d'une commission de mécénat à 100 millions d'euros et le projet a finalement coûté 800 millions. Malgré cette explosion du prix, l'État a continué à prendre en charge la défiscalisation.

L'une des premières fortunes du monde (la première en 2022) se fait un plaisir personnel en créant son musée ; il recourt aux services de l'architecte le plus cher du monde pour un projet qui s'avère coûter 8 fois plus cher et l'État prend en charge les deux tiers. Et malgré cela, il veut rester dans l'Histoire comme un homme généreux. Quand il donne 10 millions aux Restos du Cœur, [une peccadille pour lui](#), des ministres viennent lui dire un grand merci. J'en veux davantage à ces hommes politiques qu'à Bernard Arnault qui, loin d'être un simple « entrepreneur », est un oligarque comme les autres, c'est-à-dire un homme qui se sert de son influence politique pour s'enrichir.

Sur ce sujet de la philanthropie, il est fondamental de ramener les choses à leur juste proportion. Quelqu'un qui gagne le SMIC donne infiniment plus qu'une grande fortune, notamment parce qu'il ne paie pas l'impôt sur le revenu, alors qu'une grande fortune verra les deux tiers de son don rendu sous forme de crédit d'impôt.

« La solidarité permet d'avoir des services d'intérêt général partout et tout le temps à travers un impôt universel et pérenne. »

Élucid : Sur les mots précisément, vous insistez dans votre livre sur la différence entre la charité et la solidarité. Quelle est cette différence et pourquoi soutenez-vous la supériorité intrinsèque de la solidarité sur la charité ?

Vincent Edin : La charité est le fait de permettre à certaines personnes de choisir leurs bonnes œuvres. Les Grecs appelaient ça l'évergétisme. La solidarité repose quant à elle sur une mise en commun et sur la décision collective de ce que sont les biens communs. À partir du XIX^e siècle, c'est-à-dire au moment de la révolution industrielle et de la naissance des richesses modernes, deux tendances s'opposent qui vont recouvrir cette distinction entre solidarité et charité. La première est socialiste. Toutes les richesses créées doivent, selon elle, servir au mieux-être général : l'éducation, la santé, le logement pour tous. La seconde tendance est celle des philanthropes privés. Ils disent que l'État n'a rien à voir dans leur réussite économique et qu'ils ont droit de choisir leurs bonnes œuvres.

Il est amusant de noter qu'il n'y a pas une très grande différence de vocabulaire entre ce temps-là et aujourd'hui, entre Edouard Michelin et Bernard Arnault.

Les philanthropes choisissent des causes souvent personnelles. L'un d'entre eux, Frédéric Jousset, a par exemple financé des programmes de travaux de prisonniers, parce qu'il a passé 48 h en prison en Bolivie. Les philanthropes donnent aussi à tout ce qui est clinquant, ce qui est leur permet d'avoir ensuite des plaques à leur nom ou leurs noms cités dans les journaux. La fondation Louis Vuitton ne s'appelle pas la fondation pour l'art contemporain de la ville de Neuilly ! La solidarité, au contraire, ne repose pas sur un lien direct entre ce que vous payez et ce à quoi vous avez droit, car il y a un intermédiaire, l'État. La supériorité de la solidarité tient au fait de pouvoir avoir des services d'intérêt général partout et tout le temps à travers un impôt universel

et pérenne, alors qu'avec la charité, le don est localisé pour une durée finie.

« Nous en sommes venus à accepter la charité pour des actions qui relevaient de la solidarité nationale », écrivez-vous. À quelle situation historique cela nous ramène-t-il ?

Cette réflexion est le point de départ du livre, pendant le premier confinement. Le ministre du Budget de l'époque, Gérard Darmanin, celui-là même qui a organisé l'impuissance fiscale de la France – car son acte fondateur en tant que ministre du Budget a été de faire un plan social en 2018 (4 600 personnes licenciées, dont une majorité de contrôleurs fiscaux) – en appelle à la charité privée, à une sorte de grande cagnotte Leetchi, pour pallier l'absence de respirateurs et de masques.

Il se dit que LVMH pourrait nous envoyer des flacons de gel hydroalcoolique et que leurs couturières pourraient envoyer des masques. Cela nous ramène à l'avant Seconde Guerre mondiale. Les ouvriers avaient donné la force à Ambroise Croizat d'imposer [la Sécurité sociale](#) à un patronat qui n'en voulait pas. Le film de Gilles Perret, *La sociale*, contient des images d'archives qui soulignent le rapport de force de l'époque.

« Les Restos du Cœur sont un bon exemple d'externalisation des fonctions que l'État était censé assumer. »

Vous racontez dans votre livre comment [les associations](#) en viennent elles-mêmes à se tourner vers les grandes entreprises et les grandes fortunes pour survivre. Auraient-elles intégré l'idée d'une externalisation de certaines activités par l'État ?

Il n'est pas question de fustiger les associations, victimes d'un système à bout de souffle. J'ai écrit un livre sur la collecte de fonds pour aider mes copains du milieu associatif et je suis moi-même donateur. Je mets en relief, par contre, un système. Les associations se tournent sans se faire d'illusions vers les grandes fortunes, car elles ont besoin d'argent pour survivre, bien plus qu'il y a vingt ans. Elles préféreraient largement bénéficier de beaucoup plus de subventions, pérennes dans le temps et qui pourraient financer des salaires de fonctionnaires.

Les Restos du Cœur sont un bon exemple d'externalisation des fonctions que l'État était censé assumer. L'amendement Coluche arrive seulement quelques années plus tard. Si demain les Restos du Cœur n'existaient plus, c'est soit le chaos et l'anarchie, soit l'État qui devra prendre en charge la distribution. Quand bien même il multiplierait les contrats ultra-précaires, cela coûterait *« un pognon de dingue »* pour parler comme notre président. On comprend pourquoi l'État préfère orienter les porteurs de projets vers les mécènes dans les cinq grands domaines qui constituent l'intérêt général (la recherche, l'environnement, le sport, la solidarité, l'éducation).

Votre livre comporte plusieurs passages historiques qui permettent de comprendre la différence de tradition entre la France et les États-Unis sur le plan de la charité et de la

solidarité. À quoi tiennent leurs spécificités nationales ?

Notre pays est très laïc alors que la charité est fondamentalement religieuse (on parle d'ailleurs de charité chrétienne). Les bonnes sœurs et les hospices du XIX^e siècle ne correspondent pas à notre vision et nous faisons alors de grandes lois de modernisation de ce qui deviendra l'État, à commencer par l'école gratuite et obligatoire en 1880, qui vient contrecarrer tous ceux qui demandent à faire des dons pour l'éducation des jeunes filles. Dans les années 1980, de grandes lois sur le mécénat sont faites en France, mais le pli ne prend pas vraiment avant les années 2000. Quand Notre-Dame a brûlé, il y a encore eu des réactions d'indignation contre les dons de Pinault et d'Arnault, ce qui n'arrive quasi jamais aux États-Unis. Le titre de mon livre vient d'ailleurs d'une inscription sur un mur de l'hôpital Saint-Antoine à Paris : « *LVMH-BNP payez vos impôts, l'hôpital se fout de la charité !* ».

Aux États-Unis, les choses sont très différentes. En pleine effervescence de la révolution industrielle et en vertu de l'éthique protestante, les grandes fortunes font de grands dons. Beaucoup d'ouvriers de Ford, de Vanderbilt et de Rockefeller se mettent en grève et, plutôt que de taxer les grandes fortunes, les politiques chargent les fondations de les aider. C'est devenu au fur et à mesure un outil d'influence. Le soft power américain s'est énormément développé par le don. La fondation Rockefeller et la fondation Ford ont des antennes partout dans le monde et des programmes qui donnent une image très positive de leurs pays.

« Dans une situation où 9 milliardaires possèdent 95 % des médias, certains voient un milliardaire de gauche comme une solution, alors que l'existence des milliardaires est le problème. »

Le poids pris par la charité aujourd'hui dans notre pays serait-il donc la conséquence d'une américanisation des esprits ?

La générosité des entreprises et des individus se répartit en France à peu près à 50/50, alors qu'aux États-Unis, le rapport de force est plutôt de 95/5 en faveur des particuliers (ce n'est pas Amazon qui donne, c'est Jeff Bezos). Il y a une légère montée en puissance des individus en France, mais le mécénat d'entreprise est très fort, car il a été largement favorisé par de nombreuses lois en 1987 puis en 2003.

Mais oui, la bataille culturelle a été perdue. Les ONG françaises savent bien que les ONG américaines sont moins en difficulté financièrement. L'école et l'hôpital publics y font peine à voir, mais les hôpitaux financés par de grands mécènes donnent plutôt envie aux ONG qui sont parties en voyage d'études. Comme elles ne croient plus en la politique, en un grand soir et à l'aide de l'État, elles sont prêtes à accepter les fonds donnés par les grandes fortunes. Nos grands mécènes français, pour le moment, ont des petits programmes. Le plus grand d'entre eux a été conduit par François Hollande avec « *La France s'engage* » appuyé sur les fonds de Total,

d'Andros et de BNP. De nouveaux mécènes sont entrés ensuite dans la barque, mais le programme pèse quelques millions d'euros alors que la Fondation Obama lève facilement des dizaines de millions de dollars.

Nous sommes, de plus, en train d'être contaminés politiquement en France. Dans une situation où 9 milliardaires possèdent 95 % des médias, certains en viennent à penser que la solution est un milliardaire de gauche plutôt que de voir que l'existence des milliardaires est le problème et qu'il convient d'y mettre un terme.

En plus de l'aspect culturel d'une américanisation des esprits, vous abordez le sujet des conflits d'intérêt entre public et privé. La philanthropie est-elle particulièrement concernée ?

Cela confine à la caricature. Le numéro 2 de LVMH est Nicolas Bazire, qui était le dircab d'Édouard Balladur à Matignon. Quand LVMH signe sa fameuse convention de mécénat avec la ville de Paris pour l'obtention de la Fondation Vuitton, la personne qui tient la plume du côté de la mairie est Christophe Girard, adjoint à la culture, mais aussi, dans le privé, directeur de la stratégie de LVMH ! Renaud Dutreil qui fait passer un pacte à son nom qui permet d'abaisser considérablement les droits de succession d'héritage des ultrariches – une niche de 3,5 milliards d'euros par an – a travaillé 5 ans pour LVMH.

La directrice de la Fondation Nestlé a travaillé auparavant au Sénat. Jean-Jacques Aillagon, à l'origine de la grande loi sur le mécénat – qui fait de la France la deuxième fiscalité la plus favorable aux mécènes après les États-Unis – a été conseiller mécénat de François Pineault pendant des années. La directrice de la fondation Orange, l'une des plus grosses fondations françaises, a été très longtemps Christine Albanel, ministre de la Culture. Et je pourrais allonger longuement la liste. Les Anglo-saxons parlent de « *revolving doors* », de portes tournantes. Les politiques conciliants avec la fiscalité des grands groupes y sont recyclés ensuite. Ils vont vendre un carnet d'adresse, soit dans les affaires publiques et le lobbying, soit du côté du mécénat et de la philanthropie.

Les bonnes œuvres des grandes entreprises vont parfois dans un sens totalement contraire à leurs activités. Pouvez-vous en donner quelques illustrations ?

La Fondation Nestlé s'engage dans la lutte contre l'obésité infantile alors que les produits Nestlé en sont les principaux responsables. Pendant 15 ans, la fondation Total a financé des solutions et des ONG qui luttait pour la préservation de la biodiversité marine, des projets louables, mais dont l'impact est bien moindre que le fait d'arrêter les plateformes offshore ou de détériorer les fonds marins pour en extraire du pétrole. BNP Paribas finance via sa fondation Cetelem des bourses pour sortir des familles du surendettement alors que, via sa filiale Cetelem, elle est responsable du surendettement d'un grand nombre de ménages (un fait prouvé notamment par l'association Crésus). La fondation Française des jeux a un programme contre... l'addictologie aux jeux !

Tous ces exemples me font penser à une loterie de la misère. L'idée est de sortir 4 à 5 personnes de leur situation pour les montrer en exemple, ce sont de bons pauvres, méritants. Au Moyen-Âge, on appelait cela des *exempla*. Pendant la messe, le curé récitait un prêche (un

exemplum) où il mettait en avant l'humble travailleur qui s'en était sorti pour que les autres serfs ne se révoltent surtout pas. On appelle ça aujourd'hui « méritocratie », « quand on veut on peut » ou « philanthropie ».

Face à tout cela, la solution consiste-t-elle simplement à modifier la fiscalité ?

Au-delà des taxes, que demandent les millionnaires eux-mêmes [en marge de Davos](#), il faut récupérer l'argent [dont se sont exemptées](#) les [grosses fortunes](#) et les grosses entreprises, y compris de façon rétroactive, à tous les niveaux ici et maintenant. Le rétablissement de droits d'héritage très conséquents est l'un des leviers. Notre grand chercheur sur la question, Nicolas Frémeaux, montre bien que, dans les années 1960, les Français devaient deux tiers de leur patrimoine à leur travail et un tiers à l'héritage alors que c'est désormais l'inverse. Nous sommes dans une société de rentiers et plus vous héritez moins vous payez de droits.

En 1914, quand l'impôt sur le revenu a été mis en place, il pesait à 1 % sur les plus riches. Ils ont alors protesté, car ils avaient compris que c'était une boîte de pandore. Le pourcentage est monté à 92 % à cause de l'économie de guerre, et la peur du communisme pendant la Guerre froide a maintenu les choses telles quelles, y compris quand Reagan est arrivé au pouvoir. Dans ce contexte, les hôpitaux fonctionnaient bien et les cours donnés à la faculté n'étaient pas encore le fait de vacataires. Voilà de quoi nous inspirer.

Néanmoins, l'argent à récupérer aujourd'hui des poches des milliardaires n'aurait pas seulement pour but d'aller dans la fonction publique. Beaucoup de gens souhaitent s'engager, mais ne veulent absolument pas être fonctionnaires. Cela est respectable et demande à investir dans le tiers secteur. J'ajoute que de telles mesures ne changeraient rien aux modes de vie des milliardaires, car Thomas Piketty a démontré qu'ils auraient le même train de vie avec 95 % de leur fortune en moins, ce qui résume parfaitement la vacuité de l'accumulation et le niveau d'insanité où nous sommes rendus !

Propos recueillis par Laurent Ottavi.

Photo d'ouverture : Le président du groupe de luxe LVMH, Bernard Arnault, présente les résultats annuels 2023 du groupe à Paris, le 25 janvier 2024. (Photo STEPHANE DE SAKUTIN / AFP)